

## COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 A 20H30.

**L'an deux mil vingt deux, le 26 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de Saint-véran, dûment convoqué le 22/09/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.**

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Florian COLLEY

**Excusés** : Charlotte POUDEROUX, Frédérique MARROU (procuration à Jeanine CHARDAN), Hervé GOUILLON (procuration à Mathieu ANTOINE), Jacques ISNEL (procuration à Sébastien PINZETTA)

**Secrétaire de séance** : Sébastien PINZETTA

**Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 17 aout 2022 a été validé à l'unanimité. Avec néanmoins une correction : il s'agit d'environ 150 stères seront mises à la vente aux habitants et non 20 comme indiqué sur le compte rendu**

### DISCUSSIONS

#### **Bilan Maison du Soleil :**

La maison du Soleil a été ouverte du 20 juin au 15 septembre. Le bilan est en progression puisque les recettes de l'été sont de 18 154 euros Si l'on ajoute les recettes de cet hiver les recettes de l'année 2022 sont de 23 890 euros. Ce bilan couvre largement les salaires.

Fort de ce bilan, **Mathieu ANTOINE** proposera d'ouvrir la Maison du Soleil avec un salarié à plein temps cet hiver

#### **Fonctionnement de l'observatoire :**

**Mathieu ANTOINE** informe le conseil municipal du dysfonctionnement de l'observatoire due à une mésentente entre les deux associations gestionnaires : Astro Queyras pour la partie mission et Saint Véran Culture et développement (SVCD) pour la partie grand public.

Il regrette que la convention tripartite octroie à la commune des revenus très insuffisants ; la commune devant faire face à des charges qui ne feront qu'évoluer au fur et à mesure du vieillissement du bâtiment.

Cette mésentente est néfaste au bon fonctionnement de l'observatoire .

**Mathieu ANTOINE** s'interroge sur une éventuelle reprise en main de la gestion par la commune **Jean Pierre IMBERT** trouve qu' Astro Queyras devrait s'acquitter d'une redevance.alors qu'elle ne paye rien aujourd'hui

**Mathieu ANTOINE** rappelle que la convention a été signée en 2015 et qu'il était le seul à ne pas pas l'avoir approuvée.

**Delphine MATHIEU** nouvellement élue vice Présidente de l'association SVCD fait lecture d'une lettre retraçant les actions de l'association.

SVCD proposera une rencontre avec le conseil municipal.

### DELIBERATIONS

#### **1- Création d'un poste d'aide à la cantine et d'accompagnement dans le bus scolaire :**

Mathieu ANTOINE informe le conseil municipal , que suite à l'arrêt de la prestation de Sabine (de SaPhi propreté) il y a lieu de créer un poste salarié d'aide à la cantine et accompagnement au bus scolaire

**Vote POUR à l'unanimité**

## **2-Acquisition terrain VASSEROT pour la pose d'une colonne à cartons**

La communauté de communes du Guillestrois Queyras souhaite installer une colonne à cartons au point d'apport volontaire du Villard. Il faut pour celà que la commune fasse l'acquisition d'une partie de la parcelle AC 88 , pour 2,25 m<sup>2</sup>.

Madame Germaine VASSEROT a donné son accord pour céder ce petit morceau, en contre partie d'une remise en état du talus.

**Vote POUR à l'unanimité.**

## **3- Convention de groupement de commande ambulance**

Le groupement est constitué des communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château Ville-Vieille, Molines-en-Queyras et Saint-Véran.

Ce groupement est créé dans le cadre de la réalisation des secours par le transport sanitaire par ambulance des victimes d'accidents sur les domaines alpins et nordiques des communes du Queyras en vue de la passation de marchés communs aux 7 membres du groupement pour les éléments indiqués ci-dessous.

Le groupement a pour objet de coordonner et d'optimiser les actions des différentes parties par la désignation d'un coordonnateur mandataire.

Il permet de conclure un marché unique pour l'ensemble des membres du groupement pour une durée de 2 ans (périodes hivernales 2022/2023, 2023/2024).

**Vote POUR à l'unanimité**

## **4- convention de groupement de commande navettes hivernales intravillage et inter villages**

Suite au retransfert de la compétence transports aux communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communes du Queyras ont confié à la Commune de Ristolas, par convention, la mise en place d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras

Il convient de renouveler cette convention entre la Commune de ABRIES-RISTOLAS et les Communes d'AIGUILLES, ARVIEUX, CEILLAC, CHATEAU-VILLE-VIEILLE, MOLINES EN QUEYRAS et SAINT-VERAN, ainsi que la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour la mise en place d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2022-2023.

Il s'agit de la navette intervillages (Escartons) et intra village (notamment celle de Saint Véran)

**Mathieu ANTOINE** précise que le marché ne sera que pour l'hiver 2022/2023 et espère que la Communauté de communes du Guillestrois Queyras s'impliquera rapidement sur un plan sur la mobilité.

**Vote POUR à l'unanimité**

## **5-Demande de financement départemental suite à la coulée de boue**

Mathieu ANTOINE rappelle au conseil municipal que l'orage du 27 aout 2022 a provoqué d'importantes laves torrentielles entre le pont de la Chaumasse et la fontaine des chasseurs ; le montant de l'intervention s'élève à 4680 euros.

La commune sollicite une aide départementale de 50 %, dans le cadre de financement départemental pour travaux d'urgence.

Jean Pierre IMBERT regrette que la communauté de communes et l'ONF ne prennent pas les travaux en charge.

Il signale qu'une intervention serait nécessaire au torrent curlet (sous la passerelle du sentier qui monte au col des estronques). Mathieu ANTOINE indique qu'une intervention sur les torrents nécessite des autorisations mais que la demande sera faite.

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### **6-Convention de prêt Planeterrella**

La planeterrella est un simulateur d'aurore boréale. Elle appartient à la Maison du Soleil.

Dans le cadre de la fête de la science, la commune de la Salle les Alpes souhaite l'emprunter. En contrepartie la commune de la Salle les Alpes fera la promotion de la maison du Soleil et de l'observatoire.

**Vote POUR à l'unanimité**

#### **7- Convention avec la coopérative Valle Dell Ecco pour l'utilisation d'un local dans la maison communale**

La coopérative Valle dell Ecco, implantée à Saint Véran a fait une demande d'utilisation d'un local pour stocker des matériaux.

**Mathieu ANTOINE** propose de mettre à disposition un espace à l'entrée de la grange de la maison communale pour une surface d'environ 45 m2. et ce dans l'attente de travaux.

**Jean Pierre IMBERT** trouve que cette coopérative ne rapporte rien à la commune, et que ce sera la porte ouverte à des désordres.

**Sébastien PINZETTA** rappelle que la coopérative a créé 4 emplois à l'année, qu'il est donc difficile de dire qu'elle ne rapporte rien au village.

Mathieu ANTOINE rappelle qu'une convention signée cadre bien les choses.

Il est proposé un loyer de 55 euros mensuel.

Sébastien PINZETTA ne prend pas part au vote étant donnée sa situation dans la coopérative

**Vote POUR à l'unanimité moins une abstention (Jean Pierre IMBERT)**

### **QUESTIONS DIVERSES**

-**Florian Florian COLLEY** signale que le panneau d'entrée d'agglomération Saint Véran n'est plus à sa place.

-**Florian COLLEY** regrette que le fraisat (résidu de goudron issue des travaux de la chaussée départementale) ait été utilisée pour boucher les trous sur les chemin et notamment la Chaumasse.

C'est un matériau non inerte pas très écologique.

- **Jean Pierre IMBERT** pense qu'il faudrait, en été, un employé communal de plus à mi temps pour l'arrosage des fleurs. **Jeanine CHARDAN** ayant effectué cette tâche tout l'été fait part de son envie de ne pas recommencer à ce rythme l'année prochaine. Tout le monde est de son avis. **Jean Pierre IMBERT** demande aussi qu'un appel à candidature soit lancé rapidement pour le déneigement cet hiver. **Mathieu ANTOINE** est bien d'accord avec lui, mais rappelle que l'année dernière nous avons trouvé, par deux fois, et qu'aucun n'est resté.

-**Jeanine CHARDAN** fait lecture d'une note de **Frédérique MARROU** répondant aux accusations de **Jean Pierre IMBERT** qui exprimait son mécontentement sur le fait qu'il ne soit pas informé du fonctionnement et des décisions de la régie des remontées mécaniques. **Frédérique MARROU** attestant du contraire.

En réponse à cette lecture **Jean Pierre IMBERT** maintient ses affirmations.

**CLOTURE DE SEANCE A 21h45**

